



OFFRE D'EMPLOI N° 085221100853925

## RESPONSABLE DU SERVICE POLICE MUNICIPALE (H/F)

Employeur : ville de TALMONT-SAINT-HILAIRE  
Type d'emploi : emploi permanent  
Temps de travail : complet  
Durée : 35h00  
Type de recrutement: fonctionnaire ou contractuel de droit public  
Cadre(s) d'emplois : Chef de service de police Municipale / Gardien Brigadier / Brigadier chef principal  
Nombre de poste(s) : 1  
Poste à pourvoir le : 01/07/2023  
Date limite de candidature : 24/06/2023  
Service d'affectation : POLICE MUNICIPALE

Située à une dizaine de kilomètres au sud des Sables d'Olonne et avec plus de 8000 habitants en basse saison et près de 35 000 en haute saison, la Ville de Talmont-Saint-Hilaire porte deux visages : l'un **historique** et l'autre **littoral**. Cette double spécificité fait de cette commune vendéenne un territoire particulièrement riche et dynamique. De nombreux sites- tels que l'estuaire du Payré, le port de La Guittière ou encore le Château – font ainsi de Talmont-Saint-Hilaire une destination privilégiée des touristes.

Dans ce contexte, le service de police municipale de la commune de Talmont-Saint-Hilaire veille au respect des normes administratives et judiciaires notamment en terme de prévention, de surveillance du bon ordre, de tranquillité, et de salubrité publique.

### Vos missions

Sous l'autorité du Maire et en application de son pouvoir de police, vous êtes chargé(e) de diriger et coordonner le service de police municipale de la commune.

En qualité d'Agent de police municipal, vous êtes en charge d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

A ce titre, vous avez pour mission la surveillance des bâtiments communaux (écoles, gymnases et stades, marchés etc.) et de la voie publique. Vous êtes également en charge de la gestion du système de vidéoprotection de la Commune.

Lors des manifestations et cérémonies organisées sur le territoire communal, vous effectuez la sécurisation et la surveillance des sites afin de garantir leur bon déroulement (patrouilles pédestres et en véhicule).

Vous assurez les missions de police de la route (contrôle de vitesse, stationnement, fourrière et gestion des épaves automobiles) et de police spéciale (débits de boissons, pose de sellés funéraires, gestion des terrains en friche etc.).

Vous veillez à garantir l'exécution des arrêtés de police (circulation et stationnement, hygiène, propreté et santé publique, occupation du domaine public, travaux) et vous constatez les contraventions à ces arrêtés par l'établissement de procès-verbaux.

Vous assurez le suivi et le respect de la convention de coordination avec les services de Gendarmerie. Vous entretenez des relations de travail et de partenariat avec les services de sécurité de l'Etat (BGN, Pompiers, Douanes) ainsi que les autres partenaires institutionnels.

Vous remplissez vos missions en veillant à développer une relation de proximité avec la population.

En tant que responsable de service, vous assurez la gestion opérationnelle, budgétaire et administrative du service de Police Municipale en lien direct avec le Directeur Général des Services. Vos missions d'encadrement, de coordination et d'animation de l'équipe de police municipale et d' ASVP se matérialisent notamment par :

- transmettre les orientations politiques auprès des agents placés sous votre responsabilité ;
- participer à l'élaboration de nouveaux projets ;
- établir des plannings et organiser les patrouilles ;
- vérifier et transmettre des réponses apportées aux enquêtes administratives ;
- piloter les procédures administratives et judiciaires et établir des comptes rendus et des

rapports ;

- suivre l'évolution des formations obligatoires des agents ;
- contrôler les consignes de sécurité en matière d'armement ;
- surveiller le bon fonctionnement du matériel mis à disposition et la gestion des fournitures

et de l'habillement ;

● être force de proposition et délivrer du conseil et de l'accompagnement aux élus et à la direction générale sur les questions relevant de la compétence de votre service.

### Votre profil

Fort d'une expérience réussie de plusieurs années au sein d'un service de police municipale en qualité d'agent ou de chef de service, vous maîtrisez les procédures de droit pénal et vous avez connaissance des pouvoirs de police du Maire.

Vous avez suivi les formations continues obligatoires liées au cadre d'emploi des agents de police municipal (GTPI, maniement des armes en dotation...).

Vous êtes expérimenté en technique d'immobilisation de personnes (GTPI) et de capture de chiens.

A l'aise avec l'outils informatique, vous savez utiliser le pack office et les logiciels Ypok, Logipol et Logitud.

Vos qualités organisationnelles et relationnelles sont reconnues par votre hiérarchie. Vous faites preuve de rigueur et d'autonomie, mais également d'adaptabilité. Vous avez une bonne résistance au stress et vous savez faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression écrite et orale de vos opinions personnelles.

Permis B indispensable.

Formation SST souhaitée.

### Les conditions de travail

Département du lieu de travail : VENDEE

Lieu de travail : Bureau de la Police Municipale, rue de l'hôtel de Ville, 85440 Talmont-Saint-Hilaire

Temps Complet (35 heures), annualisé.

Travail le week-end en saison estivale. Interventions le week-end et la nuit si nécessaire en saison creuse (manifestations ou événements exceptionnels).

Équipement :

Armement catégorie D (BPPL) et catégorie B2 (P.I.E)

Tenue vestimentaire et gilet pare-balles

Caméra piéton, cinémomètre, éthylotest électronique

Téléphone portable, radio VHF numérique

Rémunération statutaire et régime indemnitaire de la collectivité

Participation à la complémentaire santé

Participation à la garantie maintien de salaire

Collectivité adhérente au CNAS et au FDAS

### Informations complémentaires

*Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.*

### Pour candidater

Merci d'adresser votre candidature (CV à jour + lettre de motivation) :

-par mail à [rh@talmontsainthilaire.fr](mailto:rh@talmontsainthilaire.fr) ;

-par courrier à l'intention de Monsieur le Maire, 3 rue de l'Hôtel de Ville, 85440 Talmont Saint Hilaire.